



Assemblée générale

Distr.: générale
19 juin 2009
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Compte rendu analytique de la 2^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 3 avril 2009, à 10 heures

Président : M. Natalegawa (Indonésie)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour
Séminaire pour la région des Caraïbes
Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.

09-30808 (F)



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Séminaire pour la région des Caraïbes

(A/AC.109/2009/17)

2. **Le Président** annonce que le Bureau du Comité a recommandé de tenir le séminaire pour la région des Caraïbes à Frigate Bay (Saint-Kitts-et-Nevis), du 12 au 14 mai 2009. Comme par le passé, le Comité célébrera également la Semaine de solidarité avec les peuples des territoires non autonomes pendant le séminaire. Il croit comprendre que le Comité souhaite procéder ainsi.

3. *Il en est ainsi décidé.*

Composition de la délégation officielle du Comité spécial

4. **Le Président** rappelle que la délégation officielle du Comité au séminaire comprendra les membres du Bureau et un membre du Comité appartenant à chaque groupe régional. L'Organisation des Nations Unies assumera les frais de voyage des membres de cette délégation. Suite aux consultations avec les groupes régionaux, le Bureau a convenu, ad referendum, que le Comité serait représenté par la Bolivie, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et par la Fédération de Russie, au nom du Groupe des États d'Europe orientale. Les consultations se poursuivent avec le Groupe des États d'Afrique et le Groupe des États d'Asie. S'il n'y a pas d'objection, il considérera que le Comité souhaite approuver la composition proposée et autoriser le Secrétariat à prendre les dispositions nécessaires pour le voyage, étant entendu que la liste sera finalisée et le Comité informé en conséquence dès que les consultations avec le Groupe des États d'Asie et le Groupe des États d'Afrique auront été conclues.

5. *Il en est ainsi décidé.*

Envoi des invitations aux experts et aux organisations

6. **Le Président** indique que, comme les années précédentes, le Bureau suggère que des invitations à prendre la parole pendant le séminaire soient adressées à trois experts et à trois représentants d'organisations non gouvernementales. Une première liste d'experts et d'organisations a été distribuée à tous les membres du Comité. Compte tenu des remarques reçues, une liste

révisée a été distribuée, qui n'a suscité aucune autre observation.

7. **M. Tagle** (Chili), sans élever d'objection à l'égard de la liste d'experts et d'organisations révisée, propose qu'à l'avenir les États Membres soient invités à recommander de nouveaux noms de manière à offrir au Comité des idées neuves. Cela est d'autant plus important étant donné le fait que les objectifs de la Deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme – qui s'achève bientôt – n'ont pas encore été pleinement réalisés.

8. **Le Président**, ayant pris note des remarques formulées par le représentant du Chili, annonce que, s'il n'y a pas d'objection, il croit comprendre que le Comité souhaite approuver la participation des experts et des organisations dont les noms figurent sur la liste révisée et demande au Secrétariat de prendre les dispositions nécessaires pour les voyages.

9. *Il en est ainsi décidé.*

10. **Le Président** annonce que, conformément à une décision antérieure du Comité, des invitations au séminaire seront également adressées à tous les représentants élus et nommés des territoires non autonomes ainsi qu'aux États non membres du Comité, aux puissances administrantes, aux institutions spécialisées des Nations Unies, et à certaines organisations régionales. L'Organisation des Nations Unies assumera les frais de voyage des représentants des territoires non autonomes, mais non ceux des États non membres du Comité, des puissances administrantes et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

Directives, règlement intérieur et ordre du jour du séminaire

11. **Le Président** appelle l'attention sur les directives et le règlement intérieur du Comité contenus dans le document A/AC.109/2009/17. Le document n'a été publié que ce matin mais un projet, établi en anglais, a été distribué à tous les membres du Comité il y a une semaine. Les membres du Comité ont donc eu suffisamment de temps pour y donner suite. Jusqu'à présent, le document n'a suscité aucune objection. En conséquence, s'il n'y a pas d'objection, il croit comprendre que le Comité souhaite déroger à l'article 120 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, relative à la règle des 24 heures, et approuver le document, y compris l'ordre du jour du séminaire qui y figure.

12. *Il en est ainsi décidé.*

Questions diverses

13. **Le Président** indique qu'il a demandé au Secrétariat de revoir le programme des réunions de la session de fond du Comité en juin 2009, compte tenu des autres réunions et conférences des Nations Unies. Une fois qu'il sera prêt, le programme révisé sera mis à la disposition du Comité.

La séance est levée à 10 h 35.